

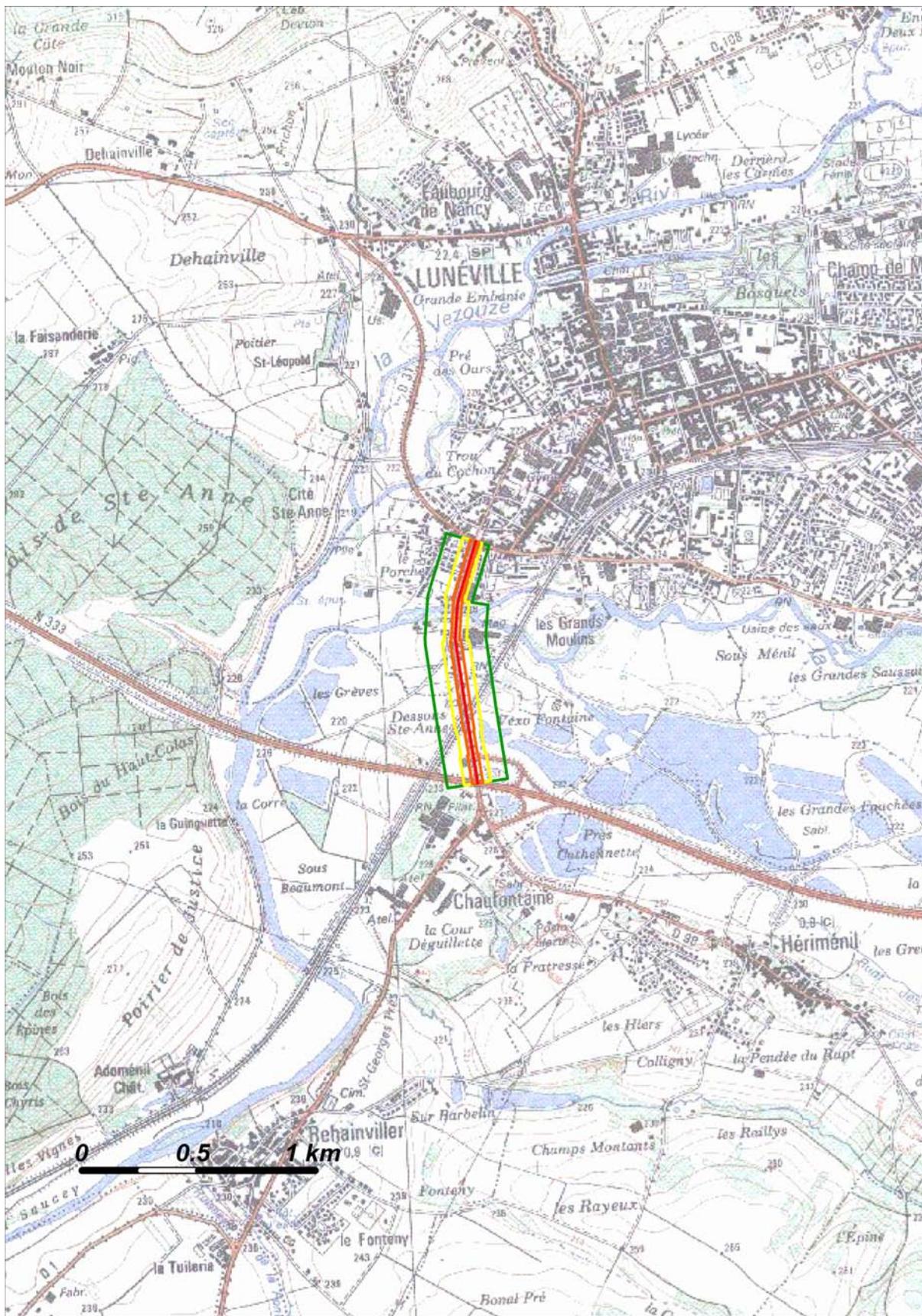
Plan de situation

D914- Carte A – Indicateur Lden

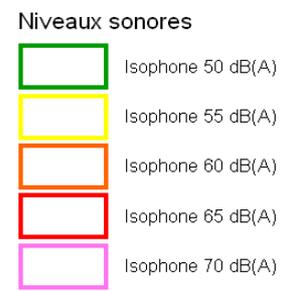
Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° du

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

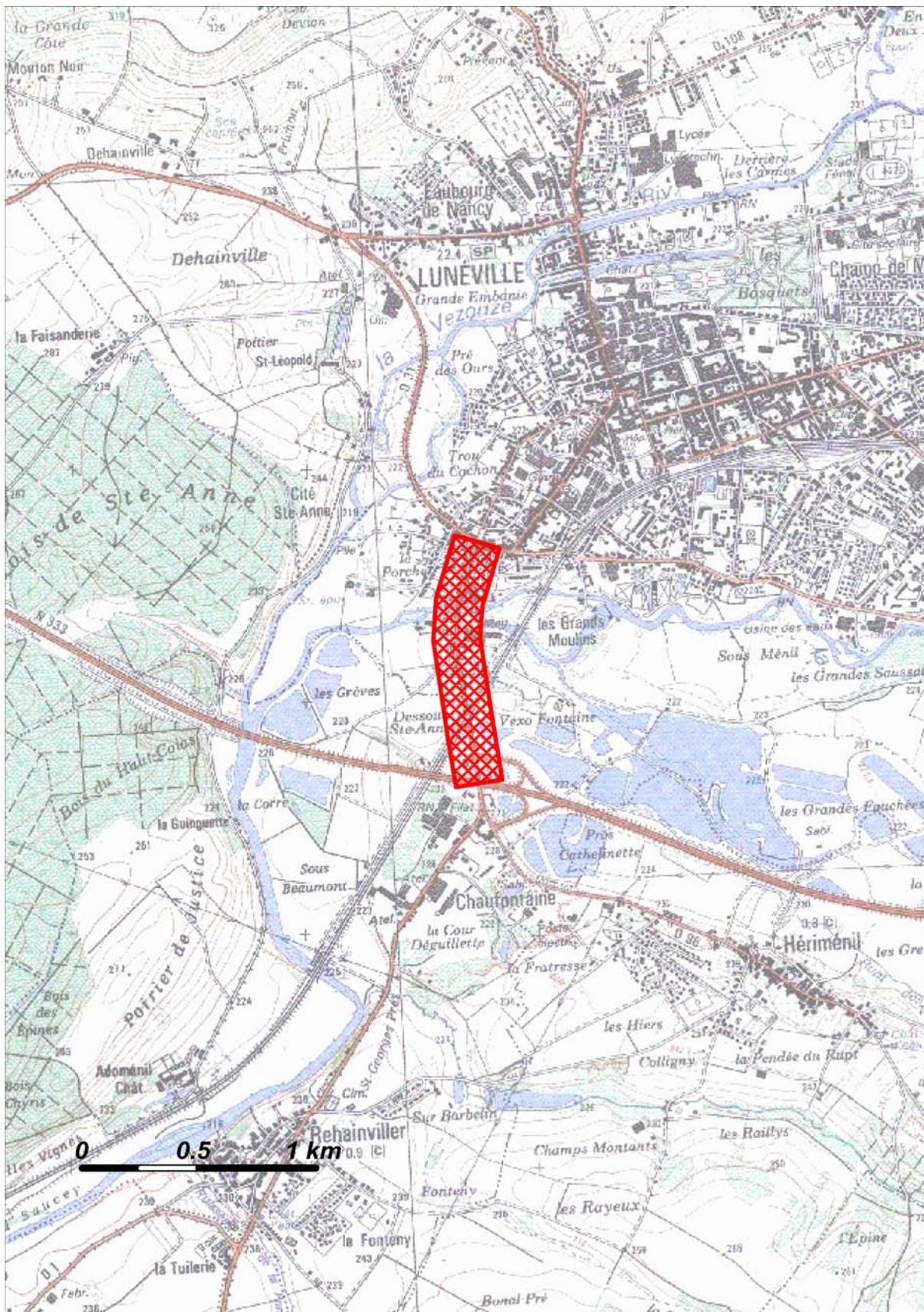


D914 – Carte A – Indicateur Ln

Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° du

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation

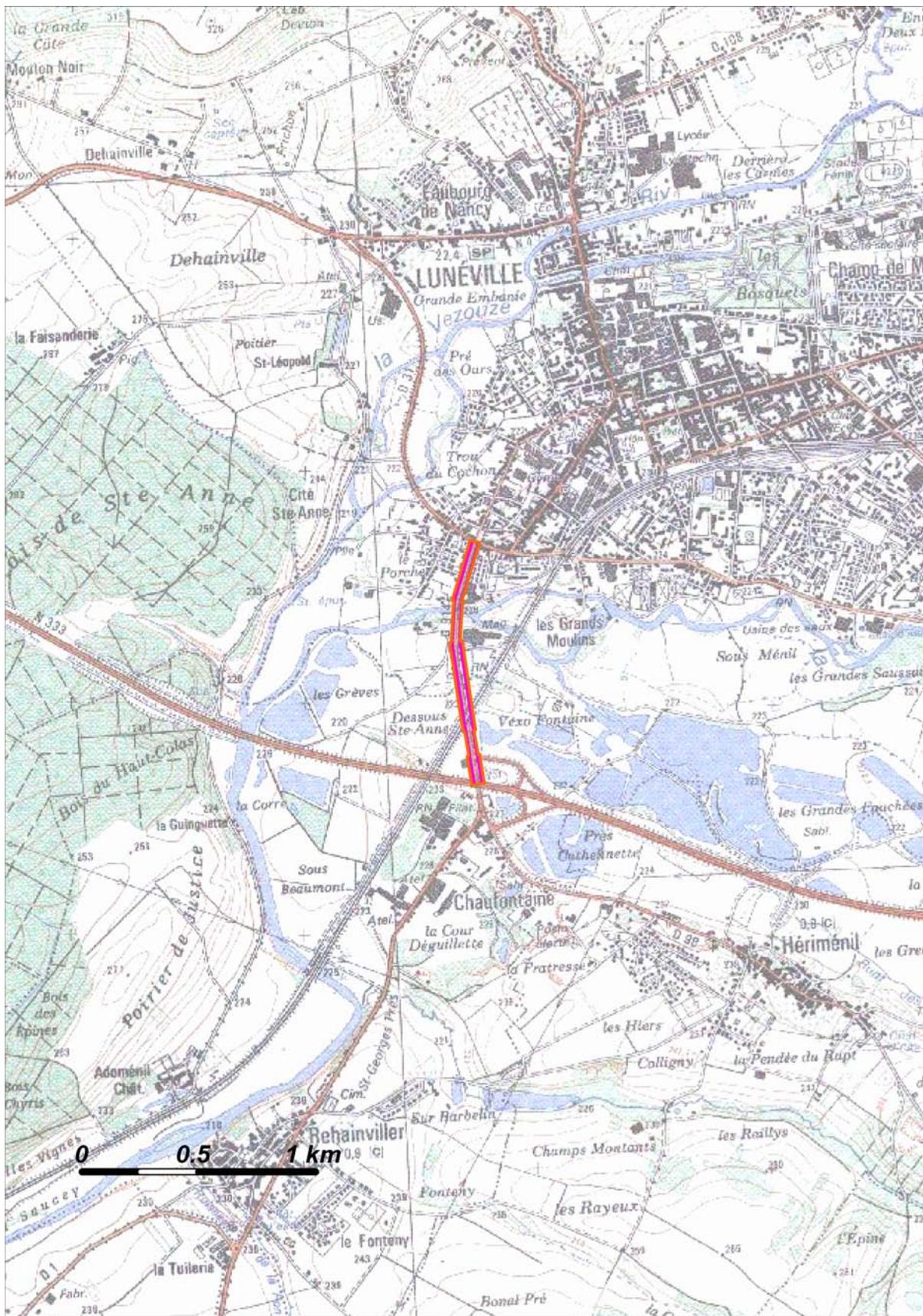
Classement sonore des voies

- Catégorie 1 (300 m)
- Catégorie 2 (250 m)
- Catégorie 3 (100 m)
- Catégorie 4 (30 m)
- Catégorie 5 (10 m)

D914 – Carte B – Classement sonore des voies – Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de l'infrastructure) en application des articles R571-32 et suivants du Code de l'Environnement
Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°
du

Échelle 1 : 25 000



Plan de situation



D914 – Carte C – Indicateur Lden > 68 dB et Ln > 62 dB

Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° du

Échelle 1 : 25 000